



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Mercredi 10 Avril 2024

Date de convocation

Le 29 Mars 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Dix Avril à Dix-Huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente.

Étaient Présents :

Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Monsieur Joël QUENTIN, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Madame Marie-Thérèse HOUREZ, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Monsieur Bruno LECLERCQ, Monsieur Frédéric DEROT, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, Monsieur Bruno MOUFTIEZ,

Était Absente :

Madame Martine WOLF, Madame Janine LECAILLE, Madame Loetitia ARENA.

Exposé :

Après s'être fait présenter les différents documents comptables afférents à l'exercice 2023, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le CCAS de la ville de Marly a adopté le référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024. Le passage à la M57 nécessite des prérequis dont l'apurement obligatoire du compte 1069 puisque ce compte n'existe pas dans l'instruction budgétaire et comptable M57 et ne peut donc pas être de fait transposé.

.../...

REÇU

24 AVR. 2024

SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

Nombre
d'Administrateurs

En exercice..... 17
Présents..... 12
Votants..... 12

DL-2024-11

Objet

Délibération portant
l'approbation de
l'affectation du résultat
de l'exercice 2023 du
budget du CCAS de
Marly

C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 10 Avril 2024

Considérant que ce compte non budgétaire a été mouvementé lors de la mise en place de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement de charges et des produits de l'exercice. Pour le budget principal du CCAS de la ville de Marly, le compte 1069 a été sollicité à hauteur de 805.93€.

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire

Considérant que le compte 1069 n'existe plus dans le référentiel M57 et nécessite dès lors son apurement dans des conditions précises par opération d'ordre non budgétaire.

Les résultats globaux du compte de gestion 2023, en concordance avec le compte administratif 2023, s'établissent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde	Reports		Résultats cumulés
				Excédent 2022	Déficit 2022	
Fonctionnement	503 336,59 €	530 007,81 €	26 671,22 €	150 566,63 €		177 237,85 €
Investissement	38 795,29 €	- €	- 38 795,29 €	3 795,81 €		- 34 999,48 €

	Résultats 2023	Part affecté à l'investissement en 2024 (1069)	Restes à réaliser			Résultats
			Dépenses	Recettes	Solde	
Fonctionnement	177 237,85 €					142 238,37 €
Investissement	- 34 999,48 €	34 999,48 €			- €	- 34 999,48 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 503 336.59 €
- Recettes : 530 007.81 €

Soit un solde de 26 671.22 € + report excédent N-1 de 150 566.63 € :
Soit un résultat cumulé de 177 237.85 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 38 795.29 €
- Recettes : 0 €

Soit un solde de – 38 795.29 € + report N-1 de 3 795.81 €
Soit un résultat cumulé de : -34 999.48 €

Part affectée à l'investissement au compte 1068 : 34 999.48 €

Le compte 1069 s'élevant à 805.93 €, il est nécessaire de procéder à son apurement en abondant le compte 1068 de ce même montant.

.../...

C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 10 Avril 2024

Cette inscription a un impact sur l'affectation du résultat qui se traduit de la façon suivante :

Dépense d'investissement (solde d'exécution investissement reporté (001)) :

- 34 999.48 € - 805.93 € = - 35 805.41 €

Recette d'investissement (part affectée à l'investissement en 2024 (1068)) :

- 34 999.48 € + 805.93 € = 35 805.41 €

Recette de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté (002)) :

- 177 237.85 € - 35 805.41 € = 141 432.44 €

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'apurer le compte 1069 sur l'exercice 2024 par opération d'ordre non budgétaire, réalisées par le comptable public, le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » est débité par le crédit du compte 1069 pour un montant de 805.93 €
- D'approuver l'affectation du résultat d'exploitation du CCAS de la ville de Marly pour l'exercice 2023 comme suit :
 - Dépense d'investissement (solde d'exécution investissement reporté (001)) :
35 805.41 €
 - Recette d'investissement (part affectée à l'investissement en 2024 (1068)) :
35 805.41 €
 - Recette de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté (002)) :
141 432.44 €

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- Décide d'apurer le compte 1069 sur l'exercice 2024 par opération d'ordre non budgétaire, réalisées par le comptable public, le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » est débité par le crédit du compte 1069 pour un montant de 805.93 €

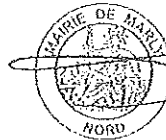
C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 10 Avril 2024

- Approuve l'affectation du résultat d'exploitation du CCAS de la ville de Marly pour l'exercice 2023 comme suit :
 - Dépense d'investissement (solde d'exécution investissement reporté (001)) : 35 805.41 €
 - Recette d'investissement (part affectée à l'investissement en 2024 (1068)) : 35 805.41 €
 - Recette de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté (002)) : 141 432.44 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
Président.



Affiché le
Transmis en Sous-préfecture le 24.04.2024...
Document exécutoire à compter du
Notifié à l'intéressé le
Publié le 07/05/2024

